

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES 2025-2026 PARTICULIERS

I - Identification de l'entreprise :

Les présentes Conditions Générales de Vente sont émises par :

MT CONCEPTEUR PAYSAGISTE

SIREN : 990 941 106

SIRET : 990 941 106 00025

Non soumis à la TVA

Code APE : 8130Z - Services d'aménagement paysager

Siège Social : 5 Place de l'Église, logement 1 56220 Limerzel - France

Immatriculation RNE : 04/09/2025

Nature de l'activité : libérale non réglementée

Activité principale : conception paysagère et création de jardins, dessin manuel et conception informatique, formations et conseils en aménagement extérieur.



MT CONCEPTEUR PAYSAGISTE
5 place de l'église, LIMERZEL 56220
magnytheo.concept@gmail.com
06.59.31.75.17

Emis le : 03/11/2025
Date de révision : 31/12/2026

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES 2025-2026 PARTICULIERS

II - Nos prix et conditions de paiement :

○ **1. Prix**

Les prix sont exprimés en euros nets de taxes (TVA non-applicable – article 293 B du CGI, le cas échéant.).

Les prestations proposées sont sous forme de trois forfaits correspondant à des niveaux de service et de rendu différents. Le détail de ces forfaits et de leurs tarifs respectifs est accessible sur le site internet, dans la rubrique « Prestations et tarifs ».

MT concepteur paysagiste se réserve le droit de modifier ou de réviser ses tarifs en fin d'année. Toutefois, les prestations seront facturées sur la base des prix en vigueur au moment de la signature du devis.

• **2. Modalités de paiement**

Lors de la validation du devis, le client devra verser un acompte de 30 % du montant total de la prestation.

Le solde de 70 % sera exigible à la réception complète du projet, comprenant la livraison des documents graphiques et techniques relatifs à la conception du jardin ou de l'espace extérieur.

Le règlement pourra s'effectuer par virement bancaire ou par chèque.

○ **3. Délai et pénalités de paiement**

Le règlement du solde sous 30 jours à compter de la date de réception complète du projet.

Passés ce délai, un taux de pénalités de retard sera appliqués, fixés à 8 % par an du montant net restant du montant total de la facture sera appliquée de plein droit. Un courrier en lettre recommandé de mise en demeure sera alors envoyé.

Tout retard de paiement pourra également entraîner la suspension de l'exécution des prestations en cours.

○ **4. Conditions d'annulation**

Toute annulation par le client devra être communiquée par écrit (courrier ou e-mail) certifiant la date d'envoi.

- En cas d'annulation en cours de prestation, l'acompte de 30 % restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire.

- En cas d'annulation du fait de MT concepteur paysagiste, l'acompte versé sera intégralement remboursé au client, sauf cas de force majeure, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

III - Frais de déplacement :

Les frais de déplacement ne sont pas inclus dans le prix des prestations forfaitaires proposées par MT concepteur paysagiste.

Le siège de l'entreprise est situé au 5 place de l'Église, 56220 Limerzel.

Les déplacements réalisés dans un rayon de 15 kilomètres autour de cette adresse sont offerts.

Au-delà de cette zone, des frais supplémentaires seront facturés selon le barème kilométrique officiel publié chaque année par l'administration fiscale française, en fonction de la puissance fiscale du véhicule utilisé.

Le calcul sera effectué sur la base du trajet aller-retour entre le siège de l'entreprise et le lieu du rendez-vous ou du projet.

Ces frais figureront clairement sur le devis ou la facture correspondante.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES 2025-2026 PARTICULIERS

IV - Litiges, médiation et droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française, et seule la version en français fera foi en cas de litige ou d'interprétation.

En cas de différend ou de réclamation relatif à l'exécution d'une prestation, le client est invité à adresser une réclamation écrite à MT concepteur paysagiste, par courrier ou par e-mail, afin de rechercher une solution amiable dans un premier temps.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le processus de médiation des litiges de la consommation, après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C

49 rue de Ponthieu

75008 PARIS

Tél. : 01 89 47 00 14

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

E-mail : litiges@cm2c.net

À défaut d'accord amiable ou de médiation aboutie, tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes CGV sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de l'entreprise, soit le Tribunal de Vannes (56000).

V - Propriété intellectuelle et droits d'auteur

L'ensemble des créations réalisées par MT concepteur paysagiste dans le cadre de ses prestations, notamment les plans, esquisses, visuels, rendus graphiques, documents techniques, études, croquis, maquettes ou tout autre support de conception, demeurent la propriété intellectuelle exclusive de l'entreprise, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Ces éléments sont strictement protégés et ne peuvent être reproduits, copiés, modifiés, diffusés ou utilisés, même partiellement, sans autorisation écrite préalable de MT concepteur paysagiste.

Le client s'interdit expressément de :

- Transmettre tout ou partie des documents fournis à un tiers ou une entreprise concurrente dans le but d'exécuter le projet sans un accord écrit
- Exploiter les documents à des fins commerciales, concurrentielles ou promotionnelles sans autorisation
- Altérer, détourner ou réutiliser les créations à d'autres fins que celles initialement prévues.

Le règlement intégral de la prestation n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle ; il confère seulement au client un droit d'usage personnel et limité aux besoins du projet concerné.

Toute reproduction ou utilisation non autorisée pourra donner lieu à des poursuites pour contrefaçon conformément aux articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES 2025-2026 PARTICULIERS

VI – Livraison et exécution de la prestation

Les prestations proposées par MT concepteur paysagiste consistent en la conception et en la réalisation de documents graphiques et techniques relatifs à des projets d'aménagement paysager et d'espaces extérieurs. Une prestation de conseils paysagers sur site est également proposée, sous forme d'un rendez-vous d'une demi-matinée.

Elles ne comprennent ni la fourniture de matériaux, ni la réalisation des travaux, sauf mention contraire expressément indiquée dans le devis.

○ **1. Délais d'exécution**

Les délais de réalisation sont estimés à l'établissement du devis initial puis validés par le client. Ce temps de réalisation peut évoluer selon la complexité du projet, le niveau de détail souhaité, la disponibilité du client pour les rendez-vous, les conditions météorologiques, ou encore des événements extérieurs imprévisibles.

MT concepteur paysagiste s'engage néanmoins à informer le client de tout retard éventuel.

○ **2. Livraison du projet**

La livraison de la prestation s'entend comme la remise complète des documents graphiques et techniques convenus (plans, esquisses, visuels 3D, palettes végétales, fiches techniques, etc.), soit sous format numérique, soit sous format papier selon l'accord avec le client.

La livraison du projet marque la fin de la prestation de conception.

Selon la formule sélectionnée, la fin de la prestation s'arrête à la réception du chantier.

○ **3. Validation et réception**

À la réception du projet, le client dispose d'un délai de 7 jours pour formuler toutes les observations ou demande de modification mineure.

Passés ce délai, la prestation sera considérée comme acceptée et validée sans réserve.

○ **4. Suivi de chantier (le cas échéant)**

Lorsque la formule choisie comprend un suivi de chantier, celui-ci se limite à une mission de conseil et d'accompagnement esthétique ou technique.

MT concepteur paysagiste n'agit pas en tant que maître d'œuvre et ne peut être tenue responsable de la bonne exécution des travaux réalisés par les entreprises partenaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES 2025 2026 PROFESSIONNELS

I - Identification de l'entreprise :

Les présentes Conditions Générales de Vente sont émises par :

EL/ MT CONCEPTEUR PAYSAGISTE

SIREN : 990 941 106

SIRET : 990 941 106 00025

Non soumis à la TVA

Code APE : 8130Z - Services d'aménagement paysager

Siège Social : 5 Place de l'Église, logement 1 56220 Limerzel - France

Immatriculation RNE : 04/09/2025

Nature de l'activité : libérale non réglementée

Activité principale : conception paysagère et création de jardins, dessin manuel et conception informatique, formations et conseils en aménagement extérieur.



MT CONCEPTEUR PAYSAGISTE
5 place de l'église, LIMERZEL 56220
magnytheo.concept@gmail.com
06.59.31.75.17

Emis le : 03/11/2025
Date de révision : 31/12/2026

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES 2025 2026 PROFESSIONNELS

I - Nos prix et conditions de paiement :

○ **1. Prix**

Les prix des prestations proposées par MT concepteur paysagiste sont exprimés en euros nets de taxes (TVA non-applicable – article 293 B du CGI, le cas échéant.).

Les prestations de conception et de visuels 3D sont facturées sur la base d'un tarif horaire de 70 € net. Les prestations de conception manuelle et artistique sont facturées sur la base d'un tarif horaire de 80 € net. Vous trouverez le détail de ces prix dans le catalogue disponible sur le site internet, dans la rubrique « Prestations et tarifs ». Un forfait minimum par projet de 270 € net est appliqué pour toute réalisation de conception informatique afin de couvrir les étapes de modélisation, de rendu et de finalisation, correspondant à un seuil d'heure minimal par projet. MT concepteur paysagiste se réserve le droit de modifier ou de réviser ses tarifs après information préalable auprès de ces clients par mail 30 jours avant l'application. Toutefois, les prestations seront facturées sur la base des prix en vigueur au moment de la signature du devis ou de l'acceptation écrite du client.

*La première modification sur la conception infographique sera facturé à 50 % du taux horaire. Toute autre modification souhaitée sera facturée sur le taux horaire indiqué sur la sélection de la commande.

○ **2. Modalités de paiement**

Le devis devra être signé et retourner par mail avant le début de la prestation accompagné d'un acompte de 30% du montant validé.

Le paiement du solde de la prestation convenue sera à régler à la réception complète du projet, comprenant la livraison des documents graphiques et techniques relatifs à la conception du jardin ou de l'espace extérieur.

Le règlement pourra s'effectuer par virement bancaire ou par chèque.

○ **3. Délai et pénalités de paiement**

Le règlement du solde sera réglé sous 30 jours à compter de la date de réception complets du projet.

Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités de retard calculées sur la base du taux directeur BCE majoré de 10 points. À cela, s'ajoute une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, et des frais supplémentaires peuvent être facturés si les frais réellement engagés dépassent ce montant. Un courrier en lettre recommandé de mise en demeure sera alors envoyé.

Tout retard de paiement pourra également entraîner la suspension de l'exécution des prestations en cours.

○ **4. Conditions d'annulation**

Toute annulation par le client devra être communiquée par écrit (courrier ou e-mail).

- En cas d'annulation en cours de prestation, un acompte de 30 % supplémentaire devra être versé à titre d'indemnité forfaitaire.
- En cas d'annulation du fait de MT concepteur paysagiste, un écrit sera envoyé et les encaissements ne seront pas effectué, sauf cas de force majeure, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES 2025 2026 PROFESSIONNELS

II - Litiges, médiation et droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française, et seule la version en français fera foi en cas de litige ou d'interprétation.

En cas de différend ou de réclamation relatif à l'exécution d'une prestation, le client est invité à adresser une réclamation écrite à MT concepteur paysagiste, par courrier ou par e-mail, afin de rechercher une solution amiable dans un premier temps.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le processus de médiation des litiges de la consommation, après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C

49 rue de Ponthieu

75008 PARIS

Tél. : 01 89 47 00 14

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

E-mail : litiges@cm2c.net

À défaut d'accord amiable ou de médiation aboutie, tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes CGV sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de l'entreprise, soit les Tribunaux de Vannes (56000).

IV - Livraison et exécution de la prestation

Les prestations proposées par MT concepteur paysagiste consistent en la conception et en la réalisation de documents graphiques et techniques relatifs à des projets d'aménagement paysager et d'espaces extérieurs pour des tiers.

Elles ne comprennent ni la fourniture de matériaux, ni l'exécution des travaux, sauf mention contraire expressément indiquée dans le devis.

○ **1. Délais d'exécution**

Les délais de réalisation sont estimés à l'établissement du devis initial puis validé avec le client. Ce temps de travail peut évoluer selon la complexité du projet, le niveau de détail souhaité, ou des événements extérieurs imprévisibles.

MT concepteur paysagiste s'engage néanmoins à informer le client de tout retard éventuel.

○ **2. Livraison du projet**

La livraison de la prestation s'entend comme la remise complète des documents graphiques et techniques convenus (plans, esquisses, visuels 3D, palettes végétales, fiches techniques, etc.), soit sous format numérique, soit sous format papier selon l'accord avec le client.

La livraison du projet marque la fin de la prestation de conception.

○ **3. Validation et réception**

À la réception du projet, le client dispose d'un délai de 3 jours ouvrables pour formuler toutes les observations ou demandes de modification mineure.

Passés ce délai, la prestation sera considérée comme acceptée et validée sans réserve.